



LA REFONTE DE L'ÉTHIQUE DU SCIENTISME CHEZ DOMINIQUE LECOURT

[Etapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 28-06-2025 / Date de retour d'instruction : 05-07-2025 / Date de publication : 15-07-2025

Bondo DJASRABE

Université de Moundou/TCHAD

✉ bondodjasrabe@gmail.com

Résumé : Le développement accéléré des technosciences en général et les technosciences biomédicales en particulier en ces derniers temps, renforce davantage la position des scientifiques qui se glorifient que la science seule est investie d'une puissance rédemptrice. C'est ce qui conduit Ernest Renan à proclamer que : « Ce n'est pas une exagération de dire que la science renferme l'avenir de l'humanité [...]. Organiser scientifiquement l'humanité, tel est donc le dernier mot de la science moderne, telle est son audacieuse mais légitime prétention ». Mais, le scientisme présente assez de faiblesses, d'insuffisances de nos jours, conduisant à la détestation si non au rejet de la science. C'est pourquoi Dominique Lecourt trouve urgent de refonder l'éthique du scientisme, car sa prétention de tout expliquer, tout régenter devient abusive du fait que toutes les dimensions de l'humain ne peuvent être connues par la science ni contrôlées par la technique, d'où nécessité d'intégrer les autres formes de connaissance.

Mots clés : Ethique, Scientisme, Refonte, Bioéthique, Technoscience.

DOMINIQUE LECOURT'S RETHINKING THE ETHICS OF SCIENTISM

Abstract : The accelerated development of technoscience in general, and biomedical technoscience in particular, in recent times has further strengthened the position of scientists who boast that science alone is endowed with redemptive power and is capable of bringing eternal salvation to humanity. This is what led Ernest Renan: "It is no exaggeration to say that science holds the future of humanity [...]. Organizing humanity scientifically is therefore the ultimate goal of modern science, it's bold but legitimate claim". But we realize that scientism has enough weaknesses and shortcomings today, leading to hatred, if no rejection of science. That is why Dominique Lecourt finds it urgent to rebuild the ethics of scientism, for its claim to explain everything and control everything becomes abusive because not all dimensions of humanity can be known by science or controlled by technology, hence the need to integrate other forms of knowledge.

Keywords: Ethics, Scientism, Redesign, Bioethics, Technoscience.

Introduction

Le scientisme est une philosophie qui soutient que la science est la seule source valide de connaissance et que toutes les questions importantes sur le monde peuvent être résolues par des méthodes scientifiques. Cela implique souvent une méfiance envers les autres formes de connaissance, comme la philosophie, l'art ou la religion, qui ne reposent pas sur des preuves empiriques. De ce qui précède, Dominique Lecourt a beaucoup réfléchi aux implications éthiques et épistémologiques du

scientisme, c'est-à-dire la croyance en la science comme seule source de connaissance et de vérité. Dans ces travaux, il a engagé une critique virulente contre cette vision réductrice, soulignant que le scientisme peut mener à une forme de dogmatisme où les valeurs humaines et les dimensions sociales sont négligées. Selon Lecourt, l'éthique traditionnelle ne serait plus en mesure de répondre aux exigences de la modernité avec la complexité des phénomènes et des problèmes dus aux avancées vertigineuses des sciences et des techniques et aussi avec la propension à la liberté tout azimut et à la puissance d'être. Nous sommes en phase d'un ébranlement des fondements moraux et sociétaux. Des connaissances actuellement très diversifiées en sciences humaines et de plus en plus pointues en génie génétique et en sciences biomédicales, ainsi que l'hybridation de l'être humain avec les implants et puces électroniques ont remis en cause les fondements normatifs et éthiques traditionnels, d'où la nécessité et l'urgence de refonder l'éthique du scientisme qui semble à notre connaissance obsolète. L'objectif qu'on s'est assigné au travers de cette réflexion est que l'éthique ne doit pas être uniquement déterminée par des considérations scientifiques mais, elle doit également intégrer des réflexions sur la justice, l'équité et le respect des différentes cultures. Cette refonte serait-elle essentielle dans un monde où les avancées scientifiques soulèvent des questions éthiques complexes, notamment en matière bioéthique, d'environnement ou des technologies ? Pour mener à bien cette réflexion, nous avons choisi une approche analytico-critique. Cette approche consiste à faire appel à une éthique qui ne se contente pas de suivre des avancées scientifiques, mais qui engage également une réflexion critique sur leurs implications pour la société. Nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse à partir de la lecture des ouvrages ainsi que les notes de cours. Nous examinerons la conception scientiste de la science puis voir les raisons pour lesquelles Dominique Lecourt sollicite la refonte de l'éthique.

1. Le scientisme classique et ses limitations

La science a connu un nombre considérable de succès depuis le début de la période moderne. Elle a apporté des solutions considérables dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. C'est ce qui témoigne et justifie aussi l'affirmation de Dominique Lecourt selon laquelle, ce sont les ingénieurs qui ont avancé l'idée en France que la science pouvait jouer le rôle de religion. Selon les scientistes, la science est investie d'une puissance rédemptrice. Autrement dit, le scientisme est le seul ayant les possibilités de donner à l'homme les moyens de revivre le paradis adamique perdu à cause de la désobéissance de l'homme. A titre illustratif, l'existence de disciplines émergentes, allant de l'informatique aux neurosciences comportementales, est une preuve du rôle central de la science à notre époque. Cette révolution électronique contribue puissamment aux fulgurants progrès contemporains des sciences du vivant et des biotechnologies qui leur sont associées. Le vivant singulier qu'est l'être humain s'affirme, par certaines voix de ses plus audacieux représentants, bientôt capable de



« diriger l'évolution » dont il a établi qu'il est lui-même un produit. Rien ne peut se réaliser de nos jours sans l'apport de la science. C'est pourquoi, les innovations technologiques des cultures chinoises, indiennes et romaines sont la preuve de l'adoption croissante d'une approche rationnelle pour comprendre la réalité. À l'exception de la révolte romantique menée par la philosophie hégélienne, aucun développement de la culture, de la santé ou de l'industrie n'a été fait par des voies étrangères à la science et aux technologies. Dès lors qu'elle est érigée en référence mythologique pour l'ordre social, la science change de statut. Elle est désormais supposée omnisciente et toute puissante. Grand fétiche, elle devient l'objet d'un culte. Marcelin Berthelot, Paul Bert et bien d'autres en feront l'idole de l'école laïque. Aussi, avec « la révolution industrielle, accompagnant ses succès et soutenant ses ambitions, s'est ainsi imposée en Occident la conviction que « la science, par l'efficacité de ses méthodes et la puissance de ses applications technologiques, était désormais en mesure d'offrir à tous le bien-être social et moral par conquête de la prospérité matérielle » (Lecourt, 2011, p.34). Certains penseurs, plus audacieux encore, pour la plupart issus de l'ingénierie informatique et de la robotique, annoncent en conséquence notre entrée dans l'ère de la post-humanité, ou, à tout le moins, dans l'âge de la santé parfaite, de l'abolition de la souffrance, de l'homme réparé, de l'homme augmenté et, à terme, de l'immortalité grâce à la médecine réparatrice. Mais cette garantie qu'offre le scientisme à l'homme n'est que leurre car, dans l'histoire de l'humanité, la science crée plus de problèmes qu'elle n'en résolve. C'est pourquoi, le scientisme a été soumis à de sévères critiques et à de rudes épreuves depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Ferdinand Brunetière soulignait que la science n'était pas venue à bout de tout mystère. Paul Bourget dans *Le disciple*, roman à grand succès, dénonçait le divorce radical de la science et de la morale. On s'empoignait, en France et à l'étranger, sur le thème de la « faillite de la science» (Lecourt, 2011, p.34). Dans le même ordre d'idées, le philosophe et historien des sciences Jean-Jacques Salomon n'hésitait pas dans sa critique du scientisme biotechnologique qualifie l'ambition du scientisme de la « barbarie technologique à venir» (Salomon, 2006, pp153-154). Ici, l'auteur dénonce les dérives biomédicales, biotechnologiques et technoscientifiques. Les biotechnologies appliquées à l'homme suscitent régulièrement des réactions d'indignations qui se prolongent par un recours à la rhétorique de la dénonciation des dérives toujours graves ou inquiétantes, comportant appels à la vigilance et se concluent par des appels à la condamnation. C'est pourquoi

La représentation de la science comme omnisciente, toute puissante et toute bénéfique, se trouve mise en question. La peur radicale succède à l'optimisme sans rivages. C'est toute une vision du monde et de l'histoire qui se trouve ainsi brouillée. La valeur émancipatrice de la science positive à laquelle on avait cru pouvoir identifier la raison pour mieux l'adorer apparaît illusoire. Pire, la science elle-même semble constituer une menace pour les plus précieuses des valeurs humaines (Lecourt ,2015/2, p.154).

De même, Jean-Paul Sartre aborde dans le même sens en ces termes : « en se montrant techniquement capable de se supprimer elle-même, de se « néantiser », l'humanité venait d'atteindre au plus haut degré de sa liberté, son essence même ».

La science est loin de se substituer à la religion. Il suffit de constater ici que le scientisme a été identifié au « positivisme », au « réductionnisme », au « matérialisme » ou au « marxisme » et même tenu responsable de la domination de la science sur les autres activités humaines.

Bref, nous devons savoir quelles sont les sciences compétentes pour répondre à certaines questions, telles que la physique pour la formation de la galaxie, ou l'économie et la démographie pour éviter un désastre économique. Mais le dénigrement de certaines sciences favorise leur sous-développement, parce que sous-financé, ce qui n'est pas pour attirer les talents dans ces domaines. Il faudrait inclure ces sciences dans le discours public afin de les aider à devenir plus scientifiques et plus socialement pertinentes. Le scientisme authentique rejette non seulement les pseudosciences, mais aussi ce type de pseudo-scientisme. Certes, ni les guerres ni le réchauffement climatique n'auraient été possibles sans les scientifiques, mais ce n'est pas la faute de la science elle-même, mais plutôt celle des politiques partisanes, dans le sens où l'eugénisme allemand et le lyssenkisme partagent une même faillite idéologique.

Un tel regard serait de nature à préserver l'homme des dérives technoscientifiques. C'est pourquoi, Dominique Lecourt nous invite à ne pas tomber dans l'emprise du scientisme qui érige la science en fondement de toutes les normes. Selon lui : « il ne faut pas que les étudiants des disciplines scientifiques et technologiques succombent à la tentation de cette philosophie implicite, gage d'un confort intellectuel illusoire » (Lecourt, 2011, p.34). Donnons-leur accès à la dimension d'aventure intellectuelle que comporte. A ce titre, la science et la technologie ont besoin d'un encadrement juridique et moral pour être réellement au service de l'humanité, d'où nécessite de fixer des normes à toute recherche de développement ou il faut nécessaire une éthique de la science.

2- Le scientisme normativiste de Dominique Lecourt

La réflexion bioéthique répond à la volonté de maîtriser les évolutions liées aux progrès des sciences de la vie, de la médecine et des technologies. Elle s'intéresse non seulement aux pratiques biomédicales où l'humain est l'objet d'intervention, mais aussi aux biotechnologies qui visent les manipulations sur les animaux et les végétaux. Ces actions peuvent engendrer des risques d'atteintes à l'homme. De ce fait, le besoin de normes s'accroît.

Il convient de noter qu'il existe plusieurs types de normes. Ainsi, quand on parle de norme, du latin *norma* qui signifie équerre. Autrement dit, la norme est ce qui sert



à faire droit, à dresser ou à redresser. La norme est un instrument ou une mesure à partir de laquelle l'on mesure la régularité de tous les faits et comportements humains. A cet effet, quand on parle de la morale ou du droit, on sous-tend des prescriptions pour le comportement des personnes entre elles et cela revient à dire que ce que l'on appelle « norme » est un agrégat ou un système de normes » (HANS, 1996, p.1).

Retenons que la norme peut être perçue comme étant la signification d'un acte de volonté. Ce qui se traduit par un impératif ou encore une proposition normative. C'est aussi un acte consistant à ordonner ou à prescrire et qui est un comportement humain déterminé. C'est un acte décidant ce qui doit être. Donc, une norme valide est une norme qui existe indépendamment des considérations liées aux faits par lesquels la norme a été créée. Ainsi, une norme valide peut s'entendre dans le sens d'un commandement, d'une habilitation ou d'une permission.

La régulation de ces pratiques a été confiée autrefois exclusivement à la profession médicale. Mais, face aux pouvoirs donnés au corps médical par les progrès des sciences de la vie et des technologies, la maîtrise de la reproduction, de l'hérédité, ces normes apparaissent insuffisantes pour réguler ces pratiques. C'est pourquoi, le milieu médical, voire la communauté scientifique dans son ensemble, ont réclamé des normes juridiques. A cet effet, le droit est sollicité pour venir en aide afin d'interdire ou d'encadrer un certain nombre de pratiques.

En bioéthique tout comme en éthique en général, un aspect prescriptif, impératif et évaluatif incontournable qui distingue la bioéthique du simplement factuel ou descriptif. Cette idée s'exprime en termes de normes, normativité, normatif. De ce fait, la normativité, concept hérité de son devancier Georges Canguilhem, signifie la capacité qu'à l'homme d'inventer de façon perpétuelle de nouvelles valeurs. Ceci s'oppose à la normalisation qui est la conformisation, lieu de l'absolu respect de la discipline sociale. Ainsi, peut-on ou avons-nous parlé régulièrement de devoirs, d'obligations, d'impératifs et de maximes ? Ou encore de valeurs, de principes ou des règles ?

Dans l'histoire de la philosophie, depuis le XVII^{ème} siècle, on a établi une distinction radicale entre les faits et les descriptions, ce qui est et ce qui devrait être. Depuis le temps de Hume, en particulier, la possibilité de passer de l'un à l'autre était rejetée. Le lien entre la science et la morale était rompu.

De nombreux philosophes se sont attachés à réfléchir sur cet épineux problème. Plusieurs courants philosophiques récents, comme la phénoménologie et la narrativité, sont à notre avis des essais pour pallier cette rupture. De ce fait, la bioéthique, de l'avis de Dominique Lecourt est devenue un savoir normatif ayant pour but la construction des bornes à l'activité technoscientifique au détriment du développement d'une dimension plus descriptive et informative. Ainsi, face au danger du scientisme, la

bioéthique, en tant que science officielle de protection morale du vivant, a produit un nouveau danger, celui d'une métaphysique des corps et de la vie qui ne fait que transposer dans une forme laïque, la même idéologie de la tradition catholique. Pour Lecourt, compte tenu de ces dérapages, il faut ériger des normes, des règles et certains principes comme des barricades pouvant limiter les dégâts collatéraux dus aux avancées fulgurantes des progrès technoscientifiques. L'instauration des normes encadrant les progrès scientifiques selon Lecourt peut limiter les effets pervers des technosciences et des biotechnologies car, les risques de discriminations sont nombreux face aux manipulations génétiques. Les prérogatives accordées à la communauté médicale de réguler ces pratiques, notamment avec l'avènement de la génétique et de l'intelligence artificielle, sont telles que les droits fondamentaux des personnes, mais également l'espèce humaine menacée. Cette crainte est amplifiée par le fait que les progrès de la biologie peuvent conduire l'environnement à porter atteinte à l'homme. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir des garanties afin d'éviter des éventuelles catastrophes humanitaire et environnementale. Aussi, il est nécessaire de prévoir des garanties afin d'éviter que les effets de la science et de la technique, du fait des données économiques, mettent en péril les droits de l'homme. Dans ce contexte de mondialisation, surtout avec la libre circulation des biens et services, qui s'étendent désormais à des éléments et produits du corps humain et à des activités scientifiques et médicales, des stratégies de contournement des législations nationales sont à craindre. Nous remarquons de nos jours que, la médecine et la recherche s'exercent de plus en plus sans considération de frontières. Dans la plupart des cas, il est possible de détourner une interdiction en franchissant la frontière. D'où l'encadrement juridique et politique doit être de mise afin de réguler ces pratiques pour le bien de l'humanité.

Mais selon Lecourt, il ne peut avoir des normes absolues ou intangibles. Pour lui, la tâche qu'incombe la philosophie de nos jours, consiste à réélaborer des normes et des valeurs en conformité avec les réalités socio-culturelle du milieu. C'est pourquoi, « il serait impossible de dissocier les dites valeurs du rapport normatif que l'homme entretient avec son milieu. Il n'y a de valeurs, quelles qu'elles soient liées à des normes » (KHAN et D. LECOURT, 2006, p.33). Ces normes d'origine humaine sont indissociables tant sur le plan biologique, culturel et social. Ce changement des normes peut influer sur certains domaines. Tel est le cas des mutations dues à la modification des génomes humains afin d'assurer un meilleur être pour l'homme en retardant son processus de vieillissement. C'est dans ce sens que Lecourt dit que « Quand ces normes changent, certaines valeurs perdent de leur consistance et se trouvent déclassées dans le système de valeurs du temps, d'autres apparaissent carrément périmées » (2006, p.34). C'est pourquoi, selon Lecourt, il serait imprudent de parler de valeur absolue car, l'idée de « valeur absolue suppose un ordre intangible et une nécessité infrangible» (2006, p.39.). Le respect de cette aspiration à la liberté a lui aussi une signification essentielle à toute réflexion morale. Certes, il n'existe pas de norme



absolue qui serait imposée de l'extérieur. Il n'empêche que dans cet entre-deux, dans ce dialogue, réside une valeur éthique humaniste fondamentale : le souci de l'autre, le respect de son aspiration à la liberté.

Depuis l'éthique médicale hippocratique, on constate qu'il y a une continuité de valeur, de principes fondamentaux. La continuité du même principe est : préserver la vie, respecter la vie et la personne humaine. La bioéthique ne doit pas être perçue comme une science qui bouleverse les principes traditionnels. Car, l'humanité qui nous a précédés reposait sur des valeurs. L'humanité d'hier connaissait la loi fondamentale du bien à faire et du mal à rejeter (loi naturelle). Ce qui est changeant, ce sont les découvertes et les domaines scientifiques. Ce qui demeure et doit demeurer, ce sont les valeurs de la vie et du respect de l'humanité. De ce fait, l'urgence doit être signalée afin que le législateur doive élaborer des règles et des normes et des principes spécifiques lui permettant de réguler les pratiques biomédicales. C'est pourquoi, dans le domaine de la recherche de l'homme, l'exigence du droit s'est fait sentir car, l'homme ne doit pas être soumis à des pratiques déshonorantes et déshumanisantes. Devant cette situation, le législateur a fini par intervenir en mettant sur pied la loi. À titre d'exemple, la Loi française du 20 Décembre 1988, relative à la protection des personnes où l'une de ses dispositions applicables à l'ensemble des pratiques biomédicales (l'inviolabilité, non-patrimonialité du corps humain, etc.). Parallèlement à cette législation, le préambule de la Constitution de la France de 1958, le conseil constitutionnel a fait du respect de la dignité humaine, un principe à valeur constitutionnelle. De même, l'Académie des médecins et certaines associations de médecins ont dégagé des règles de l'art diffusées dans le milieu médical sous formes d'avis, recommandations et de codes de bonnes conduites. Désormais, ces derniers se sont fixés comme objectif de servir l'humanité par l'échange, la discussion pluridisciplinaire, des principes et des valeurs communes. Cette discussion et ce dialogue pluridisciplinaire doivent conduire impérativement aux questionnements bioéthiques car, certaines pratiques technoscientifique et biomédicale ne respectent pas l'homme qui, normalement doit être au centre de toutes les préoccupations. Et, avec l'actionnariat privé, c'est les hommes d'affaire qui décident de l'orientation des progrès scientifiques sans associer la société qui serait la première victime de certaines erreurs scientifiques. D'où, nécessité de s'interroger sur les finalités des progrès scientifiques et technologiques.

3- Repenser et questionner les progrès biotechnologiques et technoscientifiques à l'aune des normes bioéthiques.

L'idée de repenser et questionner les progrès biotechnologiques et technoscientifiques, est née d'une profonde réflexion à partir des dommages causés par ces progrès qui, au départ investis d'une puissance rédemptrice se déguise en puissance maléfique. Il reste que ce diagnostic est formulé dans un contexte où, dans

la quasi-totalité des médias, sont chantés les « progrès des moyens d'information et de communication ». Ce « progrès » ne cesse de s'accélérer. La question est de savoir si ces « progrès » technologiques se situent bien toujours dans l'histoire du Progrès ? N'est-il pas sortir de sa trajectoire traditionnelle ?

Ce retour sur l'idée de progrès, retour réflexif fondé sur une exploration et un examen critique des aventures, voire des avatars de cette idée-force dans la modernité, nous le pensons comme un nécessaire détour permettant de poser la question : Repenser l'idée de progrès ? Plus précisément : Peut-on et doit-on, dans le contexte global du nouveau millénaire qui commence, repenser l'idée de progrès ?

Taguieff a tenté de répondre à cette interrogation en rapportant les propos de Paul Valéry « En somme, à l'idole du Progrès répondit l'idole de la malédiction du Progrès ; ce qui fit deux lieux communs » (2002, p.2). A cet effet, depuis le début des années 1970 en Occident, nous assistons à un processus de dissociation entre l'affirmation du progrès et la posture révolutionnaire ou critico-utopiste, impliquant un scepticisme croissant vis-à-vis des merveilles. Le progrès apparaît même comme une menace d'aliénation radicale. Les sciences biomédicales et les techniques se trouvent diabolisées. Le mot progrès s'écrit désormais entre guillemets.

Croire au progrès, selon Jean-Marie Guyau « c'est croire à l'infériorité du passé par rapport au présent et à l'avenir » (1886, p.154). Autrement dit, c'est donc pouvoir espérer une amélioration continue de la condition humaine. L'affaiblissement, *a fortiori* l'évanouissement de la croyance au progrès ne peut avoir pour conséquence que d'interdire la « belle confiance » dans un futur meilleur, qui justifierait le passé et lui donnerait rétrospectivement son sens. Le progrès perdu dans le ciel des croyances, aspiré par le trou noir des idées mortes, il n'y a plus pour les hommes « aucune raison de penser que l'avenir sera meilleur que le présent, ou, pire encore, meilleur que le passé » (PFAFF, 1996, p.385). Cette situation calamiteuse due aux dérives technoscientifiques et biomédicales conduit le monde à repenser les finalités de ces sciences et voir dans quelle mesure les encadrer pour le bien de l'humanité. Dans le même sillage, Gilbert Hottois, dans son ouvrage intitulé *Philosophie des sciences, philosophie des techniques*, aborde la problématique sous un autre angle. Il invite à repenser l'anthropologie philosophique dans la perspective des responsabilités que les technosciences confèrent à l'être humain, revendiquant une ouverture totale de la question de l'homme.

Leo Strauss n'hésitait pas à suggérer qu'à tirer les leçons de l'expérience du terrible XX^{ème} siècle avec ses dégâts tant humains que matériels, le progrès se dévoilait comme un mauvais chemin, celui qui a conduit l'humanité moderne vers la catastrophe, en alimentant une rebarbarisation technoscientifique : « Le progrès est devenu un problème : il pourrait sembler que le progrès nous ait conduit au bord d'un abîme et qu'il soit par conséquent nécessaire de considérer une alternative. Par



exemple, s'arrêter là où nous nous trouvons ou, si c'est possible, opérer un retour.» L. Strauss, (1993, p.304).

Devant cette indignation due au progrès technoscientifique et biotechnologique, les deux voies rivales reviennent à l'ordre du jour : « la voie conservatrice et la voie réactionnaire. Si le progrès est démonisé, la réaction, plus que la simple conservation de ce qui est, peut s'offrir comme le nouveau chemin permettant d'espérer» (Taguieff, 2002, p.7).

La thèse qui tend aujourd'hui à se banaliser est que le mythe moderne du Progrès qu'on peut interpréter aussi comme religion ou utopie a épuisé toutes ses promesses. La « mort » de l'idée de progrès est conçue sur le modèle de l'épuisement d'un système de croyances, ce qu'atteste cette remarque de William Pfaff, formulée en 1995 « En cette fin du second millénaire, toutes les possibilités intellectuelles, politiques et morales de la croyance dans le progrès ont été explorées de fond en comble, et épuisées.»(1996, p.392). A cet effet, le philosophe ne doit pas s'arrêter de penser et questionner l'idée de progrès car, l'idée de progrès est celle qui anime l'être vivant dans son vécu quotidien. Le questionnement philosophique portant sur les finalités des technosciences biomédicales et biotechnologiques permettra de limiter les dégâts éventuels qui seront causés par le mauvais usage de ces techniques sur l'être humain. C'est ce qui justifie la pensée de Paul Valery selon laquelle « Les penseurs sont des gens qui re-pensent et qui pensent que ce qui fut pensé ne fut jamais assez pensé» (1943, p.332). Donc, Lecourt n'a pas raison de s'opposer au fait qu'on fixe des limites aux progrès scientifiques. La science a une autre logique qui est instrumentale donc il est normal qu'on fixe des normes, des règles pour les encadrer sinon l'humanité risque de se trouver dans une situation chaotique. Le souci permanent de l'homme de science est de découvrir l'inconnu. Ce désir ardent de découvrir l'inconnu l'amène quelquefois à ignorer la finalité de ses actions. Par conséquent, nous osons croire qu'il serait normal pour qu'il y ait un encadrement juridique et philosophique. C'est dans ce sens qu'Edgar Morin dit ceci « Et, même si nos alarmes devraient s'avérer exagérées, elles auraient été utiles car, elles auraient permis de mettre en œuvre les moyens qui permettraient d'écartier ou de réduire les périls » (2006, p.115)

L'utopie du progrès indéfini reste à penser et à repenser, en particulier dans ses métamorphoses présentes, a-t-il conclu Paul Valery. Ce questionnement doit nous amener à revoir et donner des nouvelles orientations à l'idée de progrès ; d'où l'exigence des normes éthiques et bioéthiques

Bref, la bioéthique apparaît comme une nouvelle alternative, une nouvelle réalité, un nouveau message pour le monde. La bioéthique apparaît comme une prise de conscience d'un fait : l'insuffisance d'une éthique individuelle et sociale face aux spectaculaires découvertes scientifiques et le pouvoir que l'humanité dispose de nos jours sur la vie. On a vite senti la nécessité d'élargir l'horizon de l'éthique pour ainsi

proposer une éthique qui englobe toute la vie, c'est-à-dire ; la vie des êtres humains et de tous les autres êtres vivants. La bioéthique comme réflexion systématique naissait ainsi. L'éthique de la biologie comme celle de la biosphère, cette nouvelle discipline qu'est la bioéthique va mieux se préciser. Cette lancée de la bioéthique a pour toile de fond une préoccupation légitime : conserver l'humanité face aux dérives impulsées par les progrès scientifiques et techniques. En effet, avec les découvertes en physique nucléaire, l'humanité a entre ses mains le pouvoir de son autodestruction. L'humanité détient donc un potentiel nucléaire pour mettre fin à l'espèce humaine. Tout ceci doit interpeller tout esprit averti à repenser et à questionner l'idée de progrès qui, au départ est mue par le souci de sortir l'homme du gouffre. C'est ce qui conduit Dominique Lecourt qui, au départ, n'était pas pour la limitation de la science ou la fixation des normes, des bornes à la recherche scientifique, finit par comprendre qu'il y a nécessité de solliciter la refonte de l'éthique du scientisme.

4- La refonte éthique du scientisme

Lorsqu'une société se dote d'une éthique globale, l'application de celle-ci dans les différents champs de l'activité humaine pose de nouveaux problèmes philosophiques. La question de l'application de l'éthique dans l'exercice de la recherche scientifique est un problème particulier dont l'intérêt est immense, car la science est le domaine de l'innovation donc du renouvellement des questions éthiques. Dans le cas de la science, il ne s'agit pas seulement de déterminer si tout ce qui est possiblement connaissable doit être connu, mais aussi si tout ce qui est possiblement réalisable doit être réalisé comme le prétend Gabor. Devant le règne absolu de la méthode scientifique sur la façon de conduire les sciences naturelles depuis une dizaine d'années, un règne établi et entretenu grâce à son efficacité. Mais, on se rend compte que la confiance excessive accordée à la méthode scientifique semble être une confiance aveugle et dangereuse car, c'est autant perdre confiance dans le genre humain. Renoncer à l'éthique au nom de l'efficacité scientifique revient à admettre que l'on aspire en dernière instance à traiter l'humain comme simple quantité physique ou simple matériau exploitable et manipulable. La conséquence désastreuse d'une science qui oublie l'éthique et ne place plus l'humain au centre de ses préoccupations est une science inhumaine qui devient nécessairement une science insensée. Comment penser la possibilité d'un débat citoyen responsable qui soit l'occasion d'un nouveau contrat éthique déterminant les principes et les règles ainsi que les droits à l'appropriation des technologies de l'amélioration humaine ?

Pour répondre à cette préoccupation et dans le cadre de la politique, Platon et Aristote souhaitent que l'éthique soit le fondement de toute action politique. Selon eux, l'éthique doit être une boussole qui doit orienter l'action du politique. Autrement dit, l'éthique apparaît comme une boussole des temps modernes. C'est pourquoi, l'éthique doit être la mémoire, celle des ancêtres de nos ancêtres, et notre avenir, celui de nos



enfants et de leurs enfants. C'est ce qui corrobore la définition de l'éthique. L'éthique est définie comme la discipline qui prend en considération l'ithos (tenue de l'âme) et l'éthos (ensemble de normes), et la garantie de l'harmonie qui résulte de la bonne tenue de toute chose. Elle suppose une action rationnelle. Elle est propre à l'homme. L'éthique n'est ni une science ni un système institutionnel de règles, ni un savoir-faire. Selon Anne Fagot-Largeault « L'éthique, c'est réfléchir, décider, savoir expliciter ses choix, ce n'est pas obéir » (2000, p.55). L'éthique est garante de notre intégrité en tant qu'être humain inestimable qui mérite d'être défendu. Elle se doit d'être tout aussi vivante que l'humanité qu'elle vise. Elle est ce qui nous reste du mythe à l'âge contemporain. Une situation paradoxale se dégage, car «l'éthique à laquelle nous espérons résoudre la crise induite par le progrès technoscientifique, est elle-même en crise continue en ce qu'elle exprime la crise de la modernité » (Taguieff, 2007, p.334). Or, la crise de l'éthique affecte dangereusement la bioéthique, car la bioéthique vise à « assurer le respect de la primauté de la personne humaine que traduit la reconnaissance de sa dignité propre» (Taguieff, (2007, p.303). Nous pouvons poursuivre notre analyse en précisant que le principe de la dignité humaine est un principe cardinal du droit de la bioéthique. Dans ce cas, l'humanisme doit être repensé par rapport aux normes universelles d'action et de précaution requises pour garantir à la fois la solidarité et la survie de l'espèce humaine engagée dans un même destin planétaire. De ce qui précède, l'éthique nécessite d'être refondée, car cette refonte serait possible en raison du défi lancé aux humains qui, à l'âge de la science et de la technique, risquent d'être déshumanisés. Il s'est avéré que de nos jours, les technosciences ne sont pas au contrôle de l'homme. Ce qui justifie l'urgence dans l'urgence et la refonte de l'éthique afin de définir des repères et des critères dans un monde sécularisé où les progrès de la biologie et de la médecine ne s'accompagnent pas, d'où le jaillissement d'une nouvelle éthique propre à l'âge de la technoscience. Fort de ce qui précède, que peut-on entendre encore de l'éthique ? Par ce mot, nous entendons la recherche de ce qui compte réellement dans l'agir humain ; c'est-à-dire ce qui par une appréciation juste du bien et du mal, fonde le sens et la valeur des actes qu'un sujet moral autonome choisit d'accomplir. En d'autres termes, la qualité du jugement de l'agent moral dans l'examen des fins de son action et des moyens de les atteindre est le cœur de l'éthique. En résumé, il faut dire avec Malik Bozzo-Rey que « La finalité de tout raisonnement éthique, de toute délibération éthique ne consiste pas seulement à définir *a priori* les actions bonnes ou mauvaises, mais également à savoir ou à décider quelle action réaliser, quelle action accomplir en accord avec un ou des principes éthiques ; c'est-à-dire que l'éthique ne peut se dispenser de penser le rapport à l'action » (2014, p.91).

Aussi, le contenu éthique et philosophique n'est pas dogmatique et n'a pas pour fonction d'endoctriner. Au contraire, il permet d'examiner, de questionner et même de réinventer les normes et les valeurs de la société. En ce sens, il ne s'agit pas d'apprendre

par cœur ce que l'on doit ou ne doit pas faire, mais plutôt de tenter de comprendre les règles et les valeurs qui permettent de favoriser l'épanouissement de chacun dans un mieux-être individuel et collectif. L'éthique se préoccupe donc de la meilleure manière d'agir et, fournit à l'agent les normes prescriptives de son action, c'est-à-dire l'ensemble des instruments conceptuels qui éclairent son processus décisionnel. Ces normes prescriptives de ce qui est bien ou juste permettent d'identifier l'intérêt éthique à faire valoir dans une situation qui interpelle l'humanité de la conscience de l'agent moral. Car, l'intérêt éthique au cœur de la délibération pratique n'est rien d'autre que ce qui, dans son accomplissement doit être conforme au noyau de l'ontologie de l'éthique : le respect de la vie humaine et de l'universalité de la dignité humaine. En effet, souligne Emmanuel Hirsch « La dignité humaine », « la primauté de l'être humain » constituent les repères fondamentaux auxquels devraient être ramenées des décisions particulièrement sensibles du fait de leurs enjeux humains» (2014, p.31). Ce que nous enseigne cette ontologie éthique de l'agir humain, c'est que nos actions doivent avoir pour impératif éthique premier la promotion humaine et la recherche des valeurs qui équilibreront la société. Ainsi, pour J. Harsanyi, écrit B. Baertschi « L'éthique est une théorie du comportement rationnel au service des intérêts communs de la société dans son ensemble» (1995, p.287).

Agir, c'est être au service d'une fin : l'humain. Ce principe exclut de l'horizon éthique l'instrumentalisation de l'homme qui dérive de l'indifférence humaine, contraire à la nature raisonnable de l'homme. Sur ce point, la recommandation d'Emmanuel Kant reste exemplaire de la mise en œuvre de cette ontologie éthique de l'agir humain : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, jamais simplement comme un moyen» (1785, p.150)

Il est vrai que l'objet de l'éthique est de parvenir au bonheur de l'humanité mais si on essaie de jeter un regard sur l'éthique biomédicale, on se rend compte qu'il y a un grand déphase car, de nos jours, c'est les entreprises privées et les firmes qui décident de l'orientation de la science et de la technique donc elle devient liberticide. Ces sociétés, étant motivées par la plus-value, elles font fi de l'éthique humaniste donc l'éthique biomédicale devient asservissante au point où l'homme est relégué au second rang par rapport aux objets techniques. Mais comment amener la conscience technoscientifique à une nouvelle appropriation de l'éthique ?

Se référant à l'allure avec laquelle se lancent les scientistes dans leur ambition de tout régenter et de tout mettre en œuvre par le biais des sciences et des technologies, une méfiance doit être de mise. Aussi, selon Axel Khan « il est indéniable que la logique économique a transformé le paysage de la biologie» (2006, p.48) . Pour lui, la science qui, au départ, eut été totalement fidèle à un idéal d'universalisme et serait aujourd'hui devenue mercantile, n'est pas juste. C'est pourquoi, Jean-Pierre BELAND, rapporte les propos de Dominique Lecourt, fait comprendre que la médecine qui est



un art au carrefour de plusieurs sciences, est maintenant confrontée à d'autres problèmes avec l'apparition des « généticiens, suspects parmi les suspects, maudits parmi les maudits, qui peuvent modifier la forme humaine, modifier la descendance, en posant un problème qui est résumé par les uns et les autres comme celui d'une menace qui pèserait sur la nature humaine»(2006, p.62). D'où, l'urgence est de refonder l'éthique, surtout l'éthique biomédicale en prenant en compte les autres disciplines connexes afin de réorganiser l'éthique pour pouvoir être au service de l'humanité. Pour ce faire, un nouveau contrat éthique semble être un palliatif. C'est dans le même sillage que les questions majeures que provoque la réalisation du projet transhumaniste de nos jours, interpellent l'éthique contemporaine et rendent nécessaire le besoin d'élaborer un nouveau contrat éthique dont la vocation diffère de celle des contrats politiques de coexistence ou de coopération internationale. Dans ces coopérations, les intérêts sont exprimés à partir du niveau de développement technoscientifique et économique des nations impliquées. C'est d'ailleurs, ce qui explique que les nations accordent une place de choix à la culture technoscientifique de leurs citoyens dont elles soutiennent les activités. La controverse à l'échelle internationale sur les promesses du transhumanisme s'inscrit dans cette dynamique, ainsi qu'on l'a vu avec les différents Rapports américains et européens de haut niveau. Dans ces Rapports, seuls les principes scientifiques et technologiques sont mis en avant. L'impératif d'un encadrement éthique est moins préoccupant, par exemple, dans le Rapport américain dont Gilbert Hottois souligne l'enjeu

Le Rapport souligne que ces possibles ne vont pas se réaliser d'eux-mêmes : il faut les vouloir et dégager les moyens nécessaires ; la volonté politique est donc essentielle. Dans un environnement concurrentiel, en perpétuelle évolution et potentiellement conflictuel, le choix en faveur du « human improvement » par les technologies convergentes est la condition première pour demeurer économiquement compétitif et pour assurer la sécurité nationale et la supériorité des États-Unis (2014, p.9),

Ainsi, l'élaboration d'un nouveau contrat éthique pour déterminer les principes et les règles ainsi que les droits à l'appropriation des technologies de l'amélioration humaine, devient un impératif majeur pour notre époque. Car, à l'augmentation de nos pouvoirs d'action sur la nature humaine, il faut faire correspondre des responsabilités nouvelles qui protègent efficacement la dignité humaine. Ce nouveau contrat exige selon (Hirsch , 2014, p.29), « une éthique de l'attention et de la précaution, une considération humaine qui au-delà d'une lointaine tradition quelque peu surannée trouve désormais une nouvelle pertinence dans la construction d'un dispositif de réflexions dont l'impérieuse urgence devrait s'imposer à tous ».

Le point de départ de ce contrat éthique se réfère aux initiatives de l'UNESCO dont les États doivent traduire dans leurs législations les Déclarations sur les principes éthiques qui encadrent les recherches scientifiques. En effet, prenant appui sur les missions de l'UNESCO, ce contrat doit, à l'occasion d'un débat citoyen responsable, aboutir à la définition des mesures de régulation des applications des technologies de

l'amélioration humaine. Il s'agit de faire en sorte que, par le travail des commissions nationales pour l'UNESCO et des comités nationaux de bioéthique dont il faut encourager la formation, le raisonnable encadre le rationnel. Ces comités qui doivent jouir d'un statut d'autorité de régulation, doivent être des instances de contrôle et de veille éthique dans la validation et l'orientation des programmes de recherche ainsi que l'évaluation des considérations éthiques dans l'élaboration des protocoles de recherche. Ce débat doit conduire les États à inscrire dans leurs législations les conditions d'accès aux produits des technologies de l'amélioration. Seul, le critère thérapeutique doit être retenu de sorte à éviter d'autres inégalités sociales et les mutilations corporelles inutiles motivées par le libre accès aux technologies qui donneraient plus de sensation ou de performance. Ce rôle des États doit convier chercheurs et bénéficiaires de la recherche à une éthique de responsabilité qui limite les fantasmes. Toutes ces corporations précitées doivent mutualiser leurs efforts afin de redonner à l'être humain sa dignité et sa sacralité. Ensuite, ce débat doit amener les États à accorder dans les programmes d'éducation scolaire et de formation universitaire une place prioritaire à l'éthique. En définitive, les États doivent développer une politique d'enracinement éthique de la formation scientifique de sorte que la culture éthique encadre la culture scientifique. Cette refonte nécessite plusieurs actions entre autres :

« Le dialogue et discussions systématiques, multidisciplinaires et pluralistes, compromis et consensus pragmatiques, absence de relativisme culturel ; élaboration des cadres significatifs qui peuvent servir aux différents pays dans l'élaboration de leur législation et de leurs politiques ; implication des scientifiques dans ce travail ; débats participatifs des citoyens sur les questions en jeu ; éducation à l'éthique et à la bioéthique » (BELAND, 2006, p11).

Dans le même sillage, Potter, cancérologue et inventeur du mot bioéthique, a saisi cette occasion pour lancer un appel pour une "éthique globale" pour la bioéthique. Selon lui, il n'est plus suffisant l'éthique traditionnelle, individuelle et sociale. Il faut inventer et élaborer une éthique de la globalité. Une éthique de globalité de la vie, de la responsabilité. Ainsi, Hans Jonas affirme qu'il faut élaborer une éthique du futur. Cette éthique doit prévoir à long terme les conséquences désastreuses d'une action posée aujourd'hui. On est ainsi invité à élaborer une morale qui pose la question du risque qu'on court en posant une action aujourd'hui. Hans Jonas invite l'homme d'aujourd'hui à évaluer son action à la lumière des risques du futur. Car, la science dans ses ambitions de tout savoir et tout régenter, conduit l'humanité aux désastres de toute nature, d'où nécessite de fixer des bornes ou limites à certaines ambitions scientifiques.

Conclusion

En dernière analyse, il est à retenir que Dominique Lecourt est très engagé dans les questions relevant de la bioéthique. Dans ses analyses, il s'est rendu compte qu'il



est nécessaire et urgent de refonder l'éthique du scientisme. C'est pourquoi il engage une critique virulente contre le scientisme et la façon dont il peut parfois négliger les dimensions éthiques et humanistes des autres disciplines. Il met en lumière le danger d'une approche trop rigidement scientifique qui pourrait ignorer des questions morales essentielles. Ce qui le conduit à la refonte de l'éthique du scientisme. La refonte du scientisme selon Lecourt, implique une réévaluation des fondements sur lesquels repose cette foi inconditionnelle dans la science. Il plaide pour une approche plus nuancée qui reconnaît les limites de la science et l'importance d'autres formes de connaissance, y compris les sciences humaines et sociales.

Références bibliographiques

- BAERTSCHI Bernard., (1995), *La valeur de la vie humaine et l'intégrité de la personne*, Paris, P.U.F.
- BELAND Jean-Pierre., (2006), *L'homme biotech : Humain ou posthumain ?*, Canada, Les Presses de l'Université de Laval
- Malik Bozzo-Rey (2014), *Éthique et déontologie : une approche philosophique* », Paris, L'Harmattan
- GUYAU, Jean-Marie., (1886), *La Morale d'Épicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines* [1878], 3e éd. revue et augmentée, Paris, Félix Alcan.
- HANS Kant., (1996), *Théorie générale des normes*, Paris, P.U.F.
- HIRSCH, Emmanuel(2014), *Traité de bioéthique, Fondements, principes, repères*, Toulouse, Éditions Èrès
- HOTTOIS Gilbert., (2014), *Le transhumanisme est-il un humanisme ?*, Belgique, Académie royale de Belgique
- KANT Emmanuel (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Königsberg, Vrin.
- LECOURT Dominique, (2015/2), « *La question de la science aujourd'hui* »in *Le Philosophoire*, n°44
- (2011/1), « *Réflexion sur l'avenir de la science* », dans *le philosophoire*, , n°35 Editions : Association Le Lisible et L'illisible.
- MORIN Edgar., (1982), *Science avec Conscience*, Paris, Seuil
- PFAFF William., (1992), *Du progrès : réflexion sur une idée morte*, Paris, l'Harmattan
- SALOMON Jean-Jacques., (2006), *Une civilisation à hauts risques*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, pp.153-154
- STRAUSS Leo., (1993), « *Progrès ou retour ?* », in L. Strauss, *La Renaissance du rationalisme politique classique* [1989], tr. fr. P. Guglielmina, Paris, Gallimard
- TAGUIEFF Pierre-André., (2002), dans « *L'idée de progrès. Une approche historique et philosophique* », *Les Cahiers de CEVIPOF*, n°32
- (2007), *La bioéthique ou le juste milieu, une quête de sens à l'âge du nihilisme technicien*, Paris, Fayard

VALERY Paul., (1943), *Tel Quel*, II, Paris, Gallimard